

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
TABLE DES MATIÈRES
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE 12 AVRIL 2022

22-089 Suivi : Relation de travail	2
22-090 Affectation du surplus 2020 en transport adapté	3
22-091 Planification stratégique 2023-2033 : Autorisation de lancement d'un appel d'offres	3
22-092 Planification stratégique 2023-2033 : formation d'un comité d'évaluation – critères et grille d'évaluation ..	4

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue le 12 avril 2022 à 14 h 30 h à la Pulperie de Chicoutimi, sous la présidence de M. Claude Bouchard.

Sont présents : Mesdames Martine Lafond et Lina Tremblay ainsi que Messieurs Claude Bouchard, Jimmy Bouchard, Marc Bouchard, Yves Darveau, Michel Potvin et Michel Tremblay.

Monsieur Michel Tremblay quitte la réunion à 14 h 55. Son absence est motivée.

Assistent également : Messieurs Frédéric Michel, directeur général par intérim, Sébastien Comeau, directeur planification réseau, projet et électrification et Luc Lancette, directeur des finances et des ressources matérielles et trésorier par intérim ainsi que mesdames Élane Bouchard, directrice des finances et des ressources matérielles et trésorière et Mme Eve-Marie Lévesque, conseillère en communication et secrétaire générale.

M. Bouchard la bienvenue à tous.

Proposé par M. Jimmy Bouchard
Appuyé par M. Marc Bouchard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour, soit et est adopté dans sa forme et teneur.

22-089 Suivi : Relation de travail

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport du Saguenay gère quotidiennement plusieurs dossiers de ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport du Saguenay est actuellement conseillée par Gauthier Bédard S.E.N.C.R.L. Avocats dans le cadre d'un mandat d'accompagnement, de conseils stratégiques et de représentation donné en droit du travail pour un dossier de ressources humaines visant notamment la gestion d'une contestation de congédiement et d'une plainte pour harcèlement (résolutions no. 21-133 et 22-087);

CONSIDÉRANT le rapport du directeur général par intérim à cet égard;

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs sur le sujet.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Marc Bouchard
Appuyé par M. Jimmy Bouchard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long récité;

DE MANDATER le bureau d'avocats Gauthier Bédard S.E.N.C.R.L. Avocats afin de réaliser toutes démarches additionnelles conformément aux instructions que lui donnera le directeur général par intérim à l'égard du susdit dossier, tel que déterminé ce jour par le conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay;

D'AUTORISER le directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tout contrat ou tous autres documents et à poser tout autre geste pouvant être requis pour donner plein effet aux présentes.

22-090 Affectation du surplus 2020 en transport adapté

CONSIDÉRANT les modalités du programme d'aide en transport adapté;

CONSIDÉRANT ainsi que les résultats relatifs aux opérations du transport adapté seront automatiquement affectés au surplus accumulé dédié au transport adapté;

CONSIDÉRANT le surplus au 31 décembre 2020 de 427 951 \$;

CONSIDÉRANT QUE ces ajustements sont rétroactifs à l'exercice financier du 31 décembre 2021.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Martine Lafond

Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long récité;

QUE le surplus de 427 951 \$ soit affecté exclusivement au surplus accumulé dédié au transport adapté;

QUE ces ajustements soient rétroactifs à l'exercice financier du 31 décembre 2021;

D'AUTORISER le directeur général par intérim et la trésorière et directrice des finances et des ressources matérielles à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tout document et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'ils jugeront utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

22-091 Planification stratégique 2023-2033 : Autorisation de lancement d'un appel d'offres

CONSIDÉRANT que la Société de transport du Saguenay doit procéder prochainement au lancement d'un appel d'offres pour retenir des services professionnels visant à réaliser un processus de planification stratégique pour les années 2023 à 2033;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Vérificatrice générale de la Ville de Saguenay dans son rapport final (audit de performance) portant sur la gouvernance et les pratiques de gestion (mandat spécial) de la Société de transport du Saguenay, daté du 12 janvier 2022 (voir notamment mais non limitativement les recommandations nos 1 à 5, 20 et 25 à 27);

CONSIDÉRANT que la Société de transport du Saguenay n'a pas la capacité de procéder à un processus de planification stratégique complet avec ses ressources actuelles à l'interne;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jimmy Bouchard

Appuyé par M. Yves Darveau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long récit;

D'AUTORISER la Société de transport du Saguenay à procéder à un lancement d'appel d'offres pour des services professionnels de consultant en planification stratégique;

D'AUTORISER le directeur général par intérim, le cas échéant, à nommer toute personne pouvant être représentante ou responsable notamment mais non limitativement dudit appel d'offres, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay;

D'ENTÉRINER le projet de devis pour services professionnels concernant le processus de planification stratégique de la Société de transport du Saguenay 2023-2033, tel que présenté aux administrateurs séance tenante, mais sujet à ce que de menues modifications ou adaptations y soient apporté suivant les commentaires reçus ce jour des administrateurs, et au besoin vu le processus d'appel d'offres à être à être lancé et à être coordonné par la Ville de Saguenay;

D'AUTORISER le directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tout contrat ainsi que tous autres documents et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'il jugera utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

22-092 Planification stratégique 2023-2033 : formation d'un comité d'évaluation – critères et grille d'évaluation

CONSIDÉRANT que la Société de transport du Saguenay doit procéder prochainement au lancement d'un appel d'offres pour retenir des services professionnels visant à réaliser son processus de planification stratégique pour les années 2023 à 2033;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Vérificatrice générale de la Ville de Saguenay dans son rapport final (audit de performance) portant sur la gouvernance et les pratiques de gestion (mandat spécial) de la Société de transport du Saguenay, daté du 12 janvier 2022 (voir notamment mais non limitativement les recommandations nos 1 à 5, 20 et 25 à 27);

CONSIDÉRANT que la Société de transport du Saguenay n'a pas la capacité de procéder à un processus de planification stratégique complet avec ses ressources actuelles à l'interne;

CONSIDÉRANT que la Société de transport du Saguenay souhaite que soit procédé à la formation d'un comité de sélection à cet égard, suivant notamment les articles 96, 96.2 et 99.1 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c S-30.01), les articles 3.4 et 7.1 du *Règlement intérieur de la Société de transport du Saguenay* (règlement no. 138) et l'article 5.1 du *Règlement concernant la gestion contractuelle, soit le processus d'attribution et de gestion des contrats au sein de la Société de transport du Saguenay* (règlements no. 201 et 201-1);

CONSIDÉRANT les critères d'évaluation proposés et la pondération desdits critères pour l'évaluation qualitative des soumissions à recevoir (grille d'évaluation) présentés aux administrateurs;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Marc Bouchard

Appuyé par M. Yves Darveau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long récit;

D'AUTORISER le directeur général par intérim, à qui est déjà délégué ce pouvoir, à former pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, un comité de sélection de minimalement trois (3) membres, qui devront évaluer individuellement les soumissions et leur attribuer, eu égard à chaque critère, un nombre de points;

D'AUTORISER le directeur général par intérim, à qui est déjà délégué ce pouvoir, à nommer pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, un secrétaire du comité de sélection ainsi que le cas échéant toute autre personne pouvant être responsable notamment mais non limitativement de discussions et négociations;

D'ENTÉRINER les critères d'évaluation et la pondération desdits critères pour l'évaluation qualitative des soumissions à recevoir (grille d'évaluation), tels que présentés aux administrateurs séance tenante, mais sujet à ce que de menues modifications ou adaptations y soient apportés au besoin vu le processus d'appel d'offres à être à être lancé et à être coordonné par la Ville de Saguenay;

D'AUTORISER le directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tout contrat ainsi que tous autres documents et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'il jugera utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

Levée de la séance à 15 h 02.

Président

Secrétaire